



INFOS MUNICIPALES

Avril 2019

Téléphone : 03-84-56-00-21
mairie@bermont.fr
www.bermont.fr

Ouverture de la mairie :
Lundi : 13h30 – 17h30
Mardi : 17h – 18h
Vendredi : 16h- 18h

1. Plan local d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune est en cours de révision.
Une réunion publique de présentation se tiendra en mairie le
mardi 21 mai 2019 à 19h00.



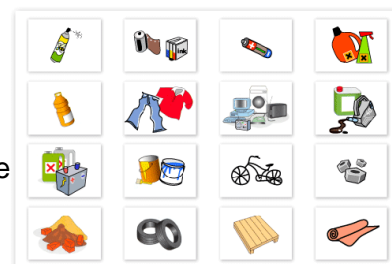
2. Liste électorale et élection



La liste électorale est maintenant générée par l'INSEE et constitue le répertoire électoral unique (REU). Vous allez recevoir vos cartes électorales, il est possible qu'il y ait des erreurs d'état civil, signalez-le en mairie.
Les élections Européennes se déroulent en un seul tour, le dimanche 26 mai de 8h à 18h.

3. Déchets ménagers

Ce nouveau sujet relatif aux déchets ménagers montre l'importance qui est portée à nos résidus de consommation. Le Grand Belfort effectue des contrôles par des agents assermentés. Des étiquettes vertes, oranges et rouges, indiquent la qualité du tri relevé dans les containers. Sur 17 bacs contrôlés, 11 ont reçus l'étiquette verte, contre 6 non conformes, soit 65 et 35%. Ce second contrôle a vu une nette amélioration, la bonne voie est devant nous.



4. Dossier Médical Partagé



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie nous demande de promouvoir le Dossier Médical Partagé (DMP).
Rendez-vous sur le site internet « dmp.fr », auprès de votre pharmacien, professionnel de santé ou encore dans les locaux de la CPAM rue Stolz à Belfort.

5. Chèque énergie 2019

La Préfète du Territoire de Belfort nous informe qu'en 2018, 25% des chèques énergie du Territoire de Belfort n'ont pas été utilisés. Ils peuvent être utilisés pour régler les dépenses d'énergie. L'envoi des chèques 2019 a été fait du 1^{er} au 5 avril.
« www.chequeenergie.gouv.fr »



6. RPI Dorans – Botans - Bermont – Sevenans

Le Regroupement Pédagogique Intercommunal de Dorans-Botans-Bermont-Sevenans basé à Dorans, recherche un(e) adjoint d'animation à temps non complet (10h/semaine) en CDD d'un an, à compter du 2 septembre 2019.

Sous l'autorité de la Présidente du syndicat, vous encadrez les enfants pendant le temps de midi entre 11h et 13h30, le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire.

Vous êtes titulaire du BAFA ou d'un autre diplôme équivalent vous permettant de travailler avec les enfants, merci d'envoyer votre lettre de motivation et CV détaillé au :

RPI chemin des Ecoles 90400 DORANS ou secretariat@rpidorans.fr



7. Vous allez avoir 16 ans ? Vous devez vous faire recenser

QUI ? : Tous les citoyens français, garçons et filles.

QUAND ? : Dès le seizième anniversaire ou dans les trois mois qui suivent.

OÙ ? : A la mairie du domicile. Une attestation de recensement sera délivrée.

COMMENT ? : Se présenter muni de sa carte d'identité et du livret de famille des parents. Ces derniers peuvent également accomplir cette démarche.

Le recensement est une démarche civique obligatoire. **ATTENTION !** Si vous ne vous êtes pas fait recenser dans les délais, il faut vous présenter en mairie afin de régulariser votre situation au plus vite.



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

8. Magazine annuel communal : Echo du Rocher

Vous avez reçu dernièrement l'Echo du Rocher version 2019. Il est rappelé à chacune et chacun d'entre vous qu'ils sont les bienvenus comme auteurs d'articles sur les sujets les plus ouverts et variés. Alors, à vos plumes, à vos appareils photos pour l'édition 2020, qui paraîtra après les élections de cette année-là.

